

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ TYPE UE RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (UE) 2016/425

Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant Portwest, IDA Industrial Park, Westport, Co. Mayo, F28 FY88, Ireland. Reg. 21284 déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI) suivant

DX430 - PARKA D'HIVER DX4 HI-VIS CLASS 2



est conforme aux dispositions du règlement EPI (UE) 2016/425 (Cat II) et satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité énoncées à l'annexe II et à la ou aux normes harmonisées pertinentes :

EN ISO 20471 Classe 2 (2013)

RIS-3279-TOM 2° EDITION (ORANGE UNIQUEMENT)

EN 343 Classe 4:1 X (WP 20,000MM, MVP 10,000g/m2/24hrs) (2019)

EN 342 (0.334 (M².K/W), 3, X) (2017)

L'EPI est identique au modèle faisant l'objet du certificat d'examen de type UE (module B) référencé dans le numéro de certificat

Publié par : SATRA Technology Europe Ltd

Bracetown Business Park, Clonee, Dublin 15, D15 YN2P, Ireland (NB: 2777)

Signé pour et au nom de Portwest



Raymond Carney

Chief Operations Officer

Date: 2023-05-12